

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2025-03-09

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05 mars 2025

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'excusés : 1

Nombres non excusés : 3

Nombre de votants : 11

Objet :

Communauté de
Communes Cœur Yvelines
- Approbation du rapport
de la CLECT

L'an deux mil vingt-cinq le 11 mars à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Jean-Pierre **Boucher**, Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Françoise **Soulaire**, Sylvie **Sohier**, Arnauld **Voisin**

Absent(e)s excusé(e)s : Marjolaine **Haffner**,

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°25-003 en date du 12 février 2025, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 13 mars 2025

Publiée par affichage en Mairie 13 mars 2025
Reçue à la Préfecture le 13 mars 2025

Le Maire,
Françoise Chancel

